



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2085

Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'un local à titre gratuit du domaine privé, situé 60 rue Ludovic Arrachart à Lyon 8e au profit de l'Union nationale des combattants du Rhône section Lyon rive gauche - Ensemble immobilier n° 08207

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 27 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2085 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A TITRE GRATUIT DU DOMAINE PRIVE, SITUE 60 RUE LUDOVIC ARRACHART A LYON 8E AU PROFIT DE L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS DU RHONE SECTION LYON RIVE GAUCHE - ENSEMBLE IMMOBILIER N° 08207 (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'union nationale des combattants du Rhône a pour objet de maintenir les liens de camaraderie et de solidarité entre tous ceux qui ont participé à la défense de la Patrie. Elle perpétue le souvenir des combattants morts pour la France, dispose d'un service d'information et de documentation et participe à toute œuvre d'entraide et d'assistance aux familles d'anciens combattants. Cette association défend par ailleurs les intérêts moraux, sociaux et matériels des anciens combattants de tous conflits, des victimes de guerre et de leurs ayants droits.

Afin de permettre à l'union nationale des combattants de mener à bien les actions qu'elle conduit, la Ville de Lyon met à sa disposition un local d'une surface de 67 m² environ, en rez-de-chaussée, au 60 rue Ludovic Arrachart à Lyon 8^{ème}.

La Ville de Lyon est locataire de ce local et le met à disposition de l'association à titre gracieux par convention d'utilisation temporaire. La redevance indiquée par la Direction centrale de l'immobilier est de 1 686 euros.

La convention actuelle arrivant à échéance au 30 novembre 2022, je vous propose de renouveler la convention de mise à disposition de ce local du domaine privé dans les conditions prévues ci-dessus, avec une prise en charge des fluides par l'association, et ce jusqu' au 30 novembre 2026.

Compte tenu des objectifs d'intérêt général du projet de l'association, il vous est proposé d'accorder la gratuité de cette mise à disposition sur le fondement de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- La convention de mise à disposition à titre gratuit du local situé 60, rue Ludovic Arrachart à Lyon 8^{ème}, jointe en annexe à la présente délibération, au profit de l'union nationale des combattants du Rhône, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET